

Le cannabidiol, un produit pas anodin dont la surveillance est "polluée" par la présence de THC

Mots-clés : #psychiatrie #vigilance #santé publique #addiction #prévention #justice #congrès

PARIS, 25 janvier 2021 (APMnews) - La surveillance de la sécurité et des éventuels effets indésirables des produits contenant du cannabidiol (CBD) est "polluée" par la présence de tétrahydrocannabinol (THC) ou de cannabinoïdes de synthèse, et si le CBD semble globalement sûr, il n'est pas anodin notamment en raison de ses interactions avec certains médicaments, selon plusieurs experts interrogés par APMnews et une communication faite au congrès de l'Encéphale.

Le cannabidiol (CBD) est un composant du cannabis, appelé parfois "cannabis légal" car il est dénué des effets euphorisants de l'autre principal composant, le THC, substance illicite. Son usage a fortement progressé au cours des dernières années, à la faveur d'un flou juridique. Mais des questions subsistent sur son innocuité, en parallèle avec le débat en cours sur le cannabis thérapeutique, rappelle-t-on.

Une mission d'information parlementaire a été mise en place en janvier 2020, publiant un premier rapport d'étape en septembre 2020 pour demander de lancer le plus rapidement possible l'expérimentation du cannabis thérapeutique (cf [dépêche du 16/09/2020 à 18:07](#)). Un autre rapport sur l'usage "bien-être" du cannabis, c'est-à-dire le CBD, est prévu dans la semaine du 8 février, a indiqué lundi l'entourage du député Ludovic Mendes (LREM, Moselle), chargé de ce sujet.

Il s'agit de produits de consommation courante (compléments alimentaires, tisanes, cosmétiques, e-liquides, etc.) aux vertus apaisantes qui n'ont pas vocation à être prescrits dans un cadre thérapeutique, n'induisent aucun effet psychotrope et ne sont pas classés parmi les produits stupéfiants, indique la mission.

Lors du congrès de l'Encéphale la semaine dernière, le Pr Benjamin Rolland des Hospices civils de Lyon (HCL) a fait un point sur le CBD lors d'une session sur l'addiction, rappelant que le CBD et ses dérivés sont, à l'inverse du THC qui donne les effets euphorisants du cannabis, des antagonistes ou modulateurs des récepteurs CB1.

"Le CBD et ses dérivés ont plutôt des effets apaisants, surtout le CBD, et pas de risque addictif; on commence à avoir un recul suffisant. Pour cela, ils sont souvent qualifiés de 'non-psychoactifs' mais c'est exagéré car ils ont bien des effets sur le système nerveux central", a-t-il rappelé. Dans le cannabis, on retrouve également de nombreux terpènes, qui auraient leurs propres effets apaisants et/ou anxiolytiques et pourraient potentialiser ceux du CBD.

Quatre sources de CBD sont disponibles:

- le CBD pur, qui est nécessairement synthétique, peu disponible et cher
- la plante, notamment *Cannabis sativa*, qui contient un mélange de THC, de CBD et de terpènes dans des proportions variables selon les produits
- les médicaments, comme l'anti-épileptique Epidyolex* (GW Pharma), qui contiennent quasiment que du CBD mais, étant issus de la plante, aussi des traces de TCH à moins de 0,2% et de terpènes
- enfin, le CBD dit "phytosanitaire" dans les huiles et produits de vape notamment, avec une teneur variant de 30% à 90% et de terpènes, ainsi que des traces de THC.

Du THC en plus grande quantité

Pour les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A), c'est notamment cette présence de THC mais aussi d'autres cannabinoïdes de synthèse qui posent problème dans la surveillance des produits à base de CBD car elle peut dépasser les simples traces.

Initialement, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) avait sollicité fin 2014 les CEIP-A sur les risques potentiels du CBD présent dans des médicaments et les cigarettes électroniques. "En 2015 et les années qui suivent, on a recentré la surveillance sur les risques de mésusage et de dépendance, notamment parce que des familles achetaient du CBD sur internet pour leur enfant épileptique en attendant la commercialisation d'Epidyolex*", indique à APMnews la vice-présidente de l'association du réseau français d'addictovigilance, Maryse Lapeyre-Mestre, directrice du CEIP-A au CHU de Toulouse.

"On s'est aperçu que des effets graves rapportés n'étaient pas nécessairement liés au CBD. Le problème avec ces produits achetés sur internet, c'est qu'ils contiennent des substances cachées, non affichées. A présent qu'Epidyolex* est disponible, on a davantage de cas avec des e-liquides, qui contiennent également autre chose que le CBD annoncé, notamment du THC ou des cannabinoïdes de synthèse, ce qui change le profil de sécurité de ces produits", poursuit-elle.

Les produits à base de CBD, que ce soit des liquides de vape, des aliments ou compléments alimentaires, des cosmétiques, sont souvent présentés comme "neutres" ou "à base de cannabis", avec parfois des traces de THC ou d'autres substances, des allégations thérapeutiques non autorisées, sans évaluation ni de la composition ni de la provenance, comme l'a montré une enquête de 60 Millions de consommateurs, le magazine de l'Institut national de la consommation (INC) (cf [dépêche du 30/12/2020 à 14:36](#)).

Approuvant les propositions de l'INC pour réglementer davantage ces produits, Maryse Lapeyre-Mestre souligne qu'il n'existe "aucune garantie sur la qualité ou la quantité des produits qu'ils soient vendus en boutique ou sur internet ni aucun contrôle". "Il est indispensable d'avoir une réglementation plus claire et de définir les usages non médicaux", insiste-t-elle, soulignant qu'il est alors difficile de distinguer des effets induits par le CBD et ceux provoqués par d'autres substances.

Du côté des centres antipoison et de toxicovigilance (CAPTV), le Dr Dominique Vodovar du CAPTV de Paris pointe aussi auprès d'APMnews des cas d'effets indésirables avec des produits achetés sur internet étiquetés CBD mais qui contenaient du THC à forte teneur.

Il cite en particulier un cas de syndrome d'hyperémèse cannabique, associant vomissements incoercibles, douleurs abdominales et nausées, avec une huile de CBD, chez une femme de 41 ans sans antécédents d'usage de substances psychoactives. Dans ce cas publié dans *Clinical Toxicology* (vol.58, N°12, p1.352-1.359), Hervé Laborde-Casterot du CAPTV de Paris et ses collègues soulignaient que l'analyse du produit montrait la présence de THC, ce qui n'était ni affiché sur le produit ni sur le site américain de vente. Cette femme présentait "un syndrome très stéréotypé d'une consommation régulière et prolongée de cannabis".

Pour le Dr Vodovar, cette question de la teneur en THC dans des produits à base de cannabis apparaît dans la littérature scientifique alors que les effets indésirables du CBD ne constituent pas un sujet qui émerge, ni dans la littérature, ni dans les cas rapportés aux CAPTV à la différence, par exemple, du signal qui est apparu avec le protoxyde d'azote. Il s'interroge également sur "les réels effets thérapeutiques du CBD qui tiennent davantage de l'argument marketing".

Interaction avec les anticoagulants et mésusage potentiel en addiction

Le réseau d'addictovigilance a observé que dans les produits de vape, "le CBD est parfois présenté comme du cannabis sans dépendance pour aider au sevrage tabagique ou cannabique mais c'est une approche empirique qui n'a pas été évaluée". "L'attractivité doit aussi être surveillée en psychiatrie en raison de cette image de produit naturel ou neutre", ajoute Maryse Lapeyre-Mestre, rapportant des appels directement passés par des patients schizophrènes qui veulent tester le CBD.

Le Pr Rolland a également rapporté au congrès de l'Encéphale que le CBD était utilisé "par un certain nombre de patients en autothérapie pour réduire des symptômes psychiatriques ou addictologiques", comme

antipsychotique ou anxiolytique. Mais le niveau de preuves de ces usages reste limité.

Dans la base de données nationale de pharmacovigilance, la majorité des cas rapportés avec la consommation de CBD sont des effets digestifs, des cas de sédation et de fatigue, ainsi que des troubles liés à une contamination par du THC ou des cannabinoïdes de synthèse et des interactions médicamenteuses avec des benzodiazépines ou des anti-épileptiques

Pour Maryse Lapeyre-Mestre, ce dernier point est aussi "un problème largement méconnu qui montre que le CBD n'est pas un produit anodin". Comme le réseau l'avait rappelé dans son [bulletin de janvier 2020](#), le CBD est un puissant inhibiteur de plusieurs cytochromes enzymatiques et de voies métaboliques de nombreux médicaments, comme des anti-épileptiques, des anticoagulants et des immunosuppresseurs. Il existe notamment des cas d'hémorragie avec des anticoagulants sous l'effet du CBD qui agit comme "un vrai booster".

Le statut réglementaire du CBD et des produits en contenant doit être mieux défini à la lumière d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), rappelle-t-on. Celle-ci a considéré, en novembre 2020, qu'un Etat membre, et notamment la France, ne peut interdire la commercialisation de produits à base de CBD extrait de la plante dans son intégralité (cf [dépêche du 19/11/2020 à 14:58](#)).

La société Kanavape avait été condamnée en 2018 pour avoir vanté les bienfaits sur le stress et la relaxation du "premier vaporisateur aux cannabinoïdes 100% légal", avec moins de 0,2% de THC (cf [dépêche du 09/01/2018 à 12:46](#)).

Les autorités françaises ont pris acte de l'arrêt de la CJUE et étudient les voies et moyens pour prendre en compte ces conclusions, concernant notamment l'application du principe de précaution, avait commenté la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) sur son site internet.

Id/ab/APMnews

[LD3QNCGHV]

POLSAN - ETABLISSEMENTS NEUROPSY CONGRÈS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2022 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/182147/362470/le-cannabidiol%2C-un-produit-pas-anodin-dont-la-surveillance-est-polluee-par-la-presence-de-thc>